VENDREDI 19 AVRIL 2017,



Dépôts sauvages : le SMD se mobilise contre les gestes inciviques et propose des solutions simples et accessibles à tous

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation « #incivilités tous concernés » qui a débuté le 9 mai dernier, le SMD lutte contre les comportements inciviques (décharges sauvages, dépôts de produits toxiques, brûlage de déchets verts...) et rappelle les bons gestes à adopter.

De nombreux acteurs publics et privés du territoire vosgien Conseil départemental des Vosges, l'ONF, la Fédération du club vosgien, la fédération départementale des chasseurs des Vosges, la fédération des Vosges pour la pêche et l'ADEME Grand Est se sont mobilisés aux côtés du SMD afin de participer à l'exemplarité du territoire vosgien en matière d'environnement et de développement durable.

Des comportements inciviques que la nature paie au prix fort

Les gestes inciviques, parfois minimisés ou justifiés par des mauvaises habitudes héritées des générations précédentes, ont des conséquences notables.

Déposer ses déchets verts en forêt dégrade naturellement les sols en les asphyxiant. Ils attirent des espèces comme les sangliers et favorisent l'apparition de plantes invasives. Les brûler soi-même est illégal, y compris chez soi, car la fumée générée contient de nombreuses particules toxiques, telles que les hydrocarbures polycycliques. Cette toxicité est accrue si l'on brûle également des déchets de plastique ou de bois traité chimiquement. Par ailleurs, les déchets toxiques, parfois inoffensifs en apparence, sont très polluants : par exemple, les piles contiennent de véritables poisons, tels le plomb, le mercure, le cadmium... Ainsi, une petite pile bouton jetée dans la nature pollue 1m3 de terre et 1 000m3 d'eau pendant 50 ans!

Des conséquences sur l'attractivité des espaces naturels des Vosges et la qualité de vie des habitants.

Résolument nature, le territoire des Vosges offre des paysages variés : des lacs, de grandes étendues, en passant par les forêts et sans oublier les massifs montagneux.

Les espaces naturels souillés par les dépôts sauvages nuisent à leur attractivité touristique et à la qualité des différentes activités de loisirs qui y sont pratiquées : pêche, chasse, randonnée, VTT ...





















des déchets ménagers et assimilés des Vosges

Un coût important pour la collectivité

Les interventions de nettoyage ou de dépollution des sols et des cours d'eau représentent un coût nettement plus élevé que la prévention. Celui-ci est pris en charge par les collectivités et par conséquent par les contribuables.

C'est pourquoi il est de la responsabilité de tous de conserver un environnement propre et agréable au quotidien.

Des gestes et des réflexes simples à adopter

Chacun peut agir au quotidien par des actions simples et peu onéreuses.

Les déchets verts peuvent être compostés chez soi et se transforment ainsi en un fertilisant très efficace pour les jardins ou plantes d'intérieur. Sur le territoire Vosgien, 38 déchèteries sont spécialement conçues pour y déposer ce type de déchets afin qu'ils puissent être composté. Broyés ou découpés en petits morceaux, les déchets verts forment une excellente couverture de sol, appelée paillis. Cela permet notamment d'éviter les mauvaises herbes.

Les dépôts sauvages de déchets toxiques tels que les pneus, les batteries, les produits de bricolage et de jardinage sont évitables. Il est possible de les apporter en déchèterie afin qu'ils puissent connaître un traitement spécifique dans le but d'être recyclés.



+ d'info. sur : SMDVOSGES.COM

A propos du SMD: Le Syndicat mixte départemental des déchets ménagers et assimilés des Vosges, né en 1992, a pour but de simplifier, mutualiser et d'optimiser la gestion des ordures ménagères sur le département des Vosges. Depuis 2014, il s'est donné pour objectif d'ici 2020 d'être l'un des premiers départements avec 0% de déchets enfouis. Les filières de tri et de revalorisation portées par le SMD sont situées sur le département ce qui participe à la création d'emplois locaux.

Pour l'ensemble de ses actions, le SMD a été labellisé « zéro déchet zéro gaspillage » par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.















